

## Article 1 - Objet

Le document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos, trottinettes et des accessoires, proposés par « Les Frères Complices » dit le loueur ci-dessous. Dans le document, le souscripteur du contrat sera dénommé « utilisateur ».

## Article 2 - Utilisateur du vélo ou de la trottinette

L'utilisateur du vélo ou de la trottinette déclare être apte à la pratique et n'avoir connaissance d'aucune contre indication médicale. Les personnes mineures doivent fournir une autorisation signée par leur représentant légal leur permettant de louer. Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'utilisateur.

## Article 3 - Responsabilité et engagements de l'utilisateur

Les vélos, trottinettes, équipements et accessoires sont conformes à la réglementation en vigueur lors de leur location et en bon état de fonctionnement. L'utilisateur doit être couvert par une assurance en responsabilité civile. Il dégage le loueur « Les Frères Complices » de toute responsabilité découlant de l'utilisation du matériel loué, notamment en ce qui concerne les accidents et les dommages causés à des tiers du fait de l'usage du vélo. Le matériel loué reste la propriété exclusive des « Les Frères Complices » pendant toute la durée du prêt. L'utilisateur ne peut les sous-louer à un tiers. L'utilisateur est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel loué ou du fait de son utilisation. L'utilisateur reconnaît que le matériel prêté est en parfait état de marche. L'utilisateur s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans la limite de ses capacités, à respecter les consignes d'usage et de sécurité qui lui seront transmises par le loueur, à utiliser le matériel prêté dans des conditions normales, et à ne pas transporter sur le porte-bagages une personne ou une charge supérieure à 25 kg. D'autre part, Il est interdit de pratiquer sur les plages et les dunes. Il est interdit de conduire sous l'emprise d'alcool ou de drogues. Il est interdit de dégrader les jardins ou plantations. Il s'engage à restituer le matériel dans son état d'origine aux dates et aux heures convenues au contrat. L'utilisateur déclare se soumettre au présent règlement du code de la route. S'il contrevient aux lois et aux règlements en vigueur au cours de la location, le loueur « Les Frères Complices » ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable. L'utilisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour éviter le vol ou la dégradation du matériel loué. À cet effet, quelle que soit la durée du stationnement du matériel, il s'engage à l'attacher à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni. En cas de défaillance technique du matériel en cours de contrat, l'utilisateur ne peut pas engager de travaux de réparation de sa propre initiative. Il est tenu d'en informer le loueur et d'y rapporter le vélo. À sa demande, le vélo sera remplacé par un vélo de même type, sous réserve des disponibilités et en l'absence de responsabilité fautive de l'utilisateur, pour la période restant à courir. L'utilisateur ne pourra réclamer ni le remboursement de frais ou de facture, ni dommages et intérêts. Tout comportement agressif, irrespectueux ou de refus de respecter le présent règlement entraînera le refus de la location.

### Article 4 - Consignes de sécurité

Suivant « la mesure 16 du plan pour la sécurité routière d'octobre 2015 », le port du casque est obligatoire pour les moins de 12 ans, y compris dans les remorques et sur les sièges bébé. Il reste vivement recommandé pour les plus de 12 ans. Les sièges enfants sont réservés aux enfants d'un poids inférieur à 22kg. Pour la sécurité de vos enfants des casques (obligatoires) même pour les plus jeunes, seront à votre disposition. Les enfants doivent toujours être attachés dans l'habitacle de la remorque et équipés d'un casque (Charge maximale : 25 kg). Concernant les « Vélo à Assistance électrique », le locataire est informé à son départ quant à l'autonomie de la batterie. En cas d'épuisement de la batterie, le loueur n'est pas responsable.

**Location de la Trott'Complice :** Porter le casque – Respecter les règles du Code de la route – Traverser les voies de circulation sur les passages protégés à pied, trottinette à la main – Ne pas dépasser 6 km/h sur les trottoirs – Faire attention aux usagers piétonniers, leur laisser la priorité – Ne pas prêter le matériel à une personne qui n'est pas désignée par le contrat – Porter des chaussures fermées – Éviter les obstacles, descendre de la trottinette chaque fois qu'un obstacle est susceptible de toucher le dessous, ne pas franchir un obstacle latéralement – Ne pas monter sur la trottinette lorsque la béquille est baissée – Garder les 2 mains sur le guidon – Ne pas se retourner en conduisant – Garder 2m de distance avec la trottinette qui précède – À l'arrêt, garder la main sur le frein et ne plus accélérer.

### Article 5 - Souscription du contrat et modalités de location

Afin de souscrire un contrat de location, l'utilisateur devra présenter une caution (Chèque de caution en adéquation avec la location demandé) qui sera demandé en magasin.

Durée de location, prolongation, résiliation : Toute location, quelle qu'en soit la durée choisie lors de la souscription du contrat, est due dans son intégralité. Lors du retour du vélo, l'utilisateur doit venir au plus tard 30 minutes avant la fermeture du service de location. Il pourra alors, s'il le souhaite, renouveler sa location. En cas de renouvellement, l'utilisateur doit présenter le matériel loué. Pour la formule demi-journée ou journée, le vélo doit être rendu le jour même de sa location. Les tarifs de location, les cautions et les pénalités de retard de restitution du vélo, ainsi que les modalités de paiement sont à demander en magasin ou par email à « [contact@lesfrerescomplices.com](mailto:contact@lesfrerescomplices.com) ». Les prix facturés sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la location, le loueur se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Dans ce cas, l'utilisateur sera informé au moins un mois à l'avance par voie d'affichage. Les nouveaux tarifs ne seront appliqués que lorsque l'utilisateur débutera une nouvelle période de location. L'utilisateur est tenu de payer sa location le jour où débute la location. Les moyens de paiement acceptés par « Les Frères Complices » sont : carte de crédit et espèces et chèque vacances ANCV uniquement.

### Article 6 - Caution

Préalablement à la remise du matériel loué, l'utilisateur doit obligatoirement déposer en caution un chèque de caution d'une valeur de 50 à 1000 euros selon le matériel loué ou déposer la carte de crédit de l'utilisateur.

### Article 7 - Restitution

Le matériel loué doit impérativement être restitué au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. La caution sera rendue à l'utilisateur lors de la restitution du matériel loué. Tout retard fera l'objet de pénalités de retard d'un montant de 5 euros toutes les 30 minutes. En cas de vol, l'utilisateur doit justifier auprès du loueur dans un délai de 24 heures après le vol, d'un dépôt de plainte effectuée dans les 24 heures auprès d'une gendarmerie. Il pourra lui être fourni, sur demande, une attestation d'encaissement si l'utilisateur souhaite se faire rembourser la caution par son assurance. Si le matériel volé est restitué au loueur, l'utilisateur ayant respecté la procédure ci-dessus sera remboursé du montant de la caution encaissée, déduction faite des éventuels frais de remise en état du vélo. Si l'utilisateur ne justifie pas d'un dépôt de plainte, le règlement de la valeur du matériel neuf sera exigible immédiatement. A défaut de ce règlement, le loueur se réserve le droit d'engager toutes poursuites, notamment judiciaires, pour obtenir le paiement.

### Article 8 – Horaires et lieu

Les horaires d'ouvertures sont indiqués sur le site internet "[www.lesfrerescomplices.com](http://www.lesfrerescomplices.com)"  
Pour rappel, l'utilisateur doit venir au plus tard 30 minutes avant la fermeture.

Le service de location est disponible au 11 rue de l'Europe, 29840 Porspoder et dans les lieux de location type office de tourisme, indiqués sur le site internet "[www.lesfrerescomplices.com](http://www.lesfrerescomplices.com)"

### Article 9 - Informatique et libertés

Conformément à la loi de la RDPG, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés toute personne bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et bien d'autres droit, aux informations qui vous concernent. (Cf Mention légale « Les Frères Complices » ou par email : [contact@lesfrerescomplices.com](mailto:contact@lesfrerescomplices.com))

### Annexes : Nomenclature des pièces dégradées en € TTC

#### Réparation et échange de pièces :

- Coût de main d'œuvre 40 € (pour 1 heure)
- Vélo : selon de type de vélo
- Trottinette électrique : 500€
- Batterie : 350€
- Pédaalier : 30€
- Pédale : 15€
- Guidon : 25€
- Poignée guidon : 10€
- Dérailleur : 55€
- Chaîne : 15€
- Pare-chaîne : 15€
- Garde boue : 10€
- Pneus : 20€
- Disque de frein : 40€
- Selle : 15€
- Eclairage avant : 38€
- Eclairage arrière : 15€
- Catadioptrre : 5€
- Béquille : 25€

#### Accessoires à remplacer en cas de dégradation :

- Siège enfant : 50€
- Remorque enfant : 150€
- Panier : 30€
- Chaîne anti-vol : 25€
- Casque : 30€